

M A I R I E

D E

L A C A U N E T T E

3 4 2 1 0

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 OCTOBRE 2020 A 20H30***Date de la convocation : 08 octobre 2020*

Présents : M. FABRE Max –Maire- Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie, M. DE VOLONTAT Nicolas, Mme COT Florence –Adjoints- M. AYATS Jean-François, Mme BUNOZ Céline, M. DELEGUE Salvy, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. MALRIC Ludovic, M. RINGOT Olivier

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Florence COT

**Aménagements viticoles sur La Caunette et La Livinière – Convention de mission paysagiste conseil complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle les aménagements viticoles en cours sur les communes de La Caunette et La Livinière, opérations inscrites au programme OGS 2019-2023.

Au vu de l'avancement des travaux, une mission complémentaire de paysagiste conseil serait nécessaire.

Ce devis complémentaire a été approuvé par la commune de La Livinière en conseil municipal du 06 octobre dernier, faisant ressortir une dépense de 3 150 € HT soit 3 780 € TTC. Il présente aux élus l'avenant à la convention de partenariat entre les communes.

Compte-tenu du temps passé sur la commune de La Caunette et de La Livinière, la répartition de la somme serait la suivante :

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Commune de La Caunette :  | 1 850 € HT soit 2 220 € TTC |
| - Commune de La Livinière : | 1 300 € HT soit 1 560 € TTC |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS (M. MALRIC et Mme BUNOZ), prend acte du devis établi et autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention présenté par la commune de La Livinière.

**Devis travaux toit de l'Eglise : approbation et demande de subvention**

M. le Maire rappelle la réunion du 24 septembre 2020 en présence des élus et des services de la DRAC, de l'UDAP, de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), du Conseil Départemental 34 service patrimoine et du Pays Haut Languedoc et Vignobles mission OGS, dans laquelle il a été réalisé une visite de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption et du Porche afin d'établir la meilleure stratégie et les études à réaliser pour sauvegarder, restaurer et mettre en valeur ces deux monuments.

En accord avec les services de la DRAC et le CD 34 service patrimoine, des travaux d'urgence ont été relevés au niveau de la toiture de l'Eglise.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire présente aux élus les devis reçus :

- |  |  |
|--|--|
| - Entreprise CHEVRIN-GELI à Castelnaudary (Aude) : | 16 228,46 € HT soit 19 474,15 € TTC    |
| - Monsieur POTIER Nils à Vailhauquès (Hérault) :   | 8 070,00 € HT (non assujetti à la TVA) |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté par M. POTIER Nils faisant ressortir une dépense de 8 070 € HT (non assujetti à la TVA).

Il autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la DRAC et au Conseil Départemental 34.

### **Mission Délégué à la Protection des Données (DPD) au Centre de Gestion de l'Hérault**

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur en 2018 donne obligation à la commune, désormais responsable du traitement des données, de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette fonction, qualifiée et très ciblée, peut toutefois être exercée au niveau départemental dans un cadre mutualisé (article 37 du règlement n°2016/679).

Le coût de cette mission par la commune se traduit par une cotisation annuelle de 0,02 % de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déléguer la mission Délégué à la Protection des Données au Centre de Gestion de l'Hérault.

### **Devis branchements eau potable**

Monsieur le Maire présente aux élus deux devis d'extension du réseau d'eau potable établis par le SIAEP du Minervois :

- Rue des gentilles hautes :	8 511,82 € HT soit 10 214,18 € TTC
- Rue du coustel :	<u>3 869,01 € HT soit 4 642,81 € TTC</u>
<b>TOTAL</b>	<b>12 380,83 € HT soit 14 856,99 € TTC</b>

Ces extensions serviront à raccorder des particuliers au réseau AEP et permettront également à des constructions futures sur la « rue des gentilles hautes » de réaliser d'autres branchements sans toucher à la nouvelle canalisation. La commune prendra à sa charge les extensions du réseau AEP, et les particuliers les travaux de branchements au réseau.

### **Subvention CFA de Lézignan-Corbières**

Monsieur le Maire présente la demande du BTP CFA AUDE situé à Lézignan-Corbières qui accueille un apprenti domicilié à La Caunette. L'établissement propose de lui verser une subvention de 50 € ainsi qu'une participation de 25 € par apprenti, ce qui porte le total à 75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 75 € au BTP CFA AUDE.

### **Travaux de mise en sécurité des abords de l'entrée du village**

Dans le cadre des travaux complémentaires à l'aménagement de l'Entrée Ouest, un devis a été demandé à l'entreprise SICMA pour la pose d'une main courante sur poteaux au jardin public, en complément du garde-corps.

Ce devis s'élève à la somme de 2 516,00 € HT soit 3 019,20 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le devis tel qu'il vient de lui être présenté et autorise M. le Maire à le signer avec l'entreprise.

### **Questions diverses**

- Chemin de la Bonnasse : il sera demandé à l'agent municipal de remplir les nids de poule sur ce chemin à l'aide d'un enrobé à froid.
- M. MALRIC signale que la plaque située en face de sa propriété, sur la voie, est creusée et qu'il conviendrait de la reboucher. De la terre y sera versée afin de protéger les véhicules et le compteur.
- Stockage des cartons professionnels Entrée Ouest : M. le Maire rapporte le mail de M. LEFEVBRE –chef du service Environnement de la Communauté de Communes- concernant la mise en place d'un conteneur supplémentaire pour les restaurateurs. Il conviendrait de voir sur place l'emplacement idéal, maintenant que les travaux de l'aménagement de l'Entrée Ouest sont pratiquement terminés.

- Garde-corps du Jardin Public : Les grilles du garde-corps ont été taguées dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 02 octobre à la bombe rouge. L'entreprise SICMA a fait parvenir à la mairie un devis pour l'achat de bombes nettoyantes et d'un vernis de protection, afin que cela ne puisse pas se reproduire. M. le Maire indique que l'agent municipal s'est chargé de commander des bombes.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Syndicat des Chasseurs demandant un agrandissement de 20 m<sup>2</sup> de la salle du peladou qui sera réalisé en ossature bois et donc démontable. Selon la taille de l'agrandissement, il sera nécessaire de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire (au-dessus de 20m<sup>2</sup>). Il convient de prendre contact avec le syndicat pour le leur indiquer.
- Monsieur BOYER a adressé un mail à la mairie le 03 octobre 2020 dans lequel il demande le changement de sa porte d'entrée en bois. Il est décidé de demander des devis et de les étudier ensuite au prochain conseil municipal.
- Les cartes de vœux pour l'année prochaine doivent être bientôt commandées. Il est proposé à Mme IGER d'intégrer dans le bulletin municipal un encart pour souhaiter la nouvelle année aux administrés.
- Mme IGER propose aux élus de publier le bulletin municipal tous les trimestres en moyenne. Elle demande que les agents municipaux s'occupent de sa distribution.
- Illuminations de Noël : certaines illuminations de Noël doivent être remplacées (2 guirlandes et une décoration), il serait souhaitable de les commander avant la fin du mois d'octobre. M. le Maire indique par ailleurs que les sapins ont été commandés.
- FAIC 2020 : Monsieur le Maire expose que la commune devrait recevoir une subvention plus importante que celle demandée au titre du FAIC 2020. Il propose d'ajouter les travaux de remplacement de la main-courante menant aux jeux d'enfants, dans la continuité de ce qui a été fait sur le jardin public. Le Conseil Municipal donne son accord sur ces travaux complémentaires qui termineraient l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants.
- Lettre des habitants de La Garrigue à propos de la RD907 à partir de la « Place du four » : Il ressort que la voie est physiquement trop étroite et que les deux terrains attenants au chemin sont privés. La seule solution envisageable est le miroir routier. M. RINGOT intervient à ce sujet et explique qu'après recherches il serait peut-être judicieux de monter un dossier d'installation d'un radar automatique. La procédure est longue et requière l'intervention des services de l'Etat, du Département et de l'association de sécurité routière qui déterminera le risque d'accident et la dangerosité de la voie.  
Mme MARCOUIRE-VALLES propose dans un premier temps, afin de pouvoir répondre à la demande des administrés, l'achat de ce miroir routier et dans un second temps d'explorer la possibilité d'acquérir un bout de terrain de chaque côté de la voie afin de l'élargir et de permettre un croisement de véhicules.
- M. MALRIC rend compte de la demande envoyée à la Préfecture concernant la location de la salle l'Ostal de la Cesse le 24 octobre pour y célébrer un mariage. La préfecture risque de donner un avis négatif à la tenue de cet événement compte-tenu de l'arrêté du 12/10/2020 n°2020-01-1184.
- Un nid de frelons a été remarqué près de l'aire de repos sur la RD907 « route de saint-pons ». Mme MARCOUIRE-VALLES indique que des communes se sont engagées pour l'élimination de ces nuisibles et qu'un devis sera transmis à la mairie. Il serait souhaitable d'appliquer aussi une politique de prévention afin d'éviter ces interventions de destructions.
- M. RINGOT soulève des interrogations à propos du service de restauration scolaire. Mme MARCOUIRE-VALLES et Mme MALRIC expliquent qu'elles ont une réunion jeudi après-midi à ce sujet avec les agents.

**La séance est levée à 22 h 55.**